



LA LETTRE DU PRITH Grand Est

<https://prith-grandest.fr>

Newsletter n°16 - Juillet 2020

Sommaire

COVID 19

- Les services et aides financières de l'Agefiph pour sécuriser le déconfinement et la reprise d'activité
- Résultat de la consultation Agefiph/lfop auprès des personnes en situation de handicap sur leur situation pendant la crise du Coronavirus
- 0 800 360 360 : un numéro d'appui pour les personnes en situation de handicap et les aidants dans le cadre de la crise

ACTUALITES DU PRITH

- JOB'ULIS : continuité de l'accompagnement et bilan positif malgré la crise sanitaire
- La réforme de la formation : de nouveaux acteurs et dispositifs au service du maintien en emploi (Cahiers du PRITH – n°1- avril 2020)
- Enquête « trajectoires des personnes inscrites au chômage suite à un licenciement pour inaptitude »

PUBLICATIONS

- Emploi des personnes handicapées et performance des entreprises – France stratégie
- Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap - ANSA
- Rapport 2019 de l'observatoire du Défenseur des droits

ZOOM SUR...

- Lancement de la plateforme « Mon parcours handicap »
- Webinaire « Formation et handicap. Pour aller au-delà de l'indicateur 26 de la certification Qualiopi »
- Le guide sur la période de préparation au reclassement (PPR)

L'ACTUALITE EN CHIFFRES

- Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi en région Grand Est (2019)

AGENDA



COVID-19

... Les services et aides financières de l'Agefiph pour sécuriser le déconfinement et la reprise d'activité

Bien que susceptibles d'être exposées aux risques sanitaires créés par la pandémie de Covid-19, les personnes handicapées doivent pouvoir poursuivre leurs activités professionnelles et bénéficier du déconfinement dans les meilleures conditions. Elles ne peuvent ainsi se voir imposer un confinement au motif de leur situation de handicap. Elles doivent pouvoir être protégées et accompagnées pour sécuriser la reprise du travail.



La reprise de l'activité suscite des inquiétudes à la fois économiques et d'appréhension liée au déconfinement chez certaines personnes. L'Agefiph adapte et amplifie ses mesures exceptionnelles. Elle accompagne la reprise et répond aux besoins des entreprises et des personnes en situation de handicap, salariées, en recherche d'un emploi ou entrepreneur.

Ainsi, l'Agefiph a mis en place, 10 mesures exceptionnelles et mobilise 23 millions d'euros à cet effet. Ces mesures sont valables depuis le 13 mars 2020 et même depuis le 1er mars en Grand Est.

L'Agefiph a décidé de **prolonger ces mesures exceptionnelles jusqu'au 30 septembre 2020**.

Les mesures pour les entrepreneurs handicapés restent valables jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces mesures exceptionnelles s'accompagnent également d'une **simplification du traitement** des demandes d'aides financières et des services de l'Agefiph.

>> Reprise d'activité des entreprises

Ainsi, l'Agefiph a mis en place, 5 mesures pour accompagner les employeurs :

- Report des prélèvements de la Collecte OETH 2020
- Prolongation de validité des attestations de conformité à l'OETH
- Financement des coûts liés au télétravail
- Mobilisation d'une prestation d'étude à la mise en place du télétravail
- Prise en charge du surcoût des équipements spécifiques de sécurité

Pour en savoir plus : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/les-services-et-aides-financieres-deconfinement-employeurs>

>> Reprise d'activité des personnes handicapées

L'Agefiph a mis en place, 4 mesures pour soutenir les personnes handicapées salariées (valables jusqu'au 30 septembre 2020), à la recherche d'un emploi :

- Aide exceptionnelle aux déplacements dans le cadre de la reprise d'activité
- Prolongement de l'aide exceptionnelle au parcours de formation
- Maintien de la rémunération et de la protection sociale des stagiaires en formation
- Soutien téléphonique de psychologues formés à l'accompagnement de personnes handicapées

Pour en savoir plus : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/les-services-et-aides-financieres-deconfinement-personnes-handicapees>

>> Reprise d'activité des entrepreneurs handicapés

L'Agefiph a mis en place, 3 mesures exceptionnelles pour soutenir les entrepreneurs handicapés (valables jusqu'au 31 décembre 2020) :

- Aide financière pour soutenir l'exploitation
- Couverture financière des périodes de carence d'arrêt de travail
- Accompagnement renforcé des entrepreneurs handicapés

Pour en savoir plus : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/les-services-et-aides-financieres-deconfinement-entrepreneurs>

••• Résultat de la consultation Agefiph/Ifop : la situation des personnes handicapées pendant la crise du coronavirus



L'Agefiph et l'Ifop se sont associés pour réaliser une grande enquête portant sur le vécu professionnel des personnes en situation de handicap pendant la crise du Coronavirus.

Cette grande enquête nationale vise à comprendre comment la crise du Coronavirus affecte le quotidien – notamment au niveau professionnel – des personnes en situation de handicap.

Le ressenti des personnes en situation de handicap est mis en perspective avec les résultats obtenus lors des enquêtes IFOP auprès de la population française dans son ensemble.

4 400 personnes en situation de handicap ont répondu à cette enquête. La présentation des résultats a été faite le 16 Mai 2020 par un webinaire.

Pour consulter le webinaire et les conclusions de l'enquête :

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/resultat-consultation-agefiph-ifop-la-situation-des-personnes-handicapees>

... 0 800 360 360 : un numéro d'appui pour les personnes en situation de handicap et les aidants dans le cadre de la crise

Le secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées a décidé d'accélérer, en l'adaptant au contexte, la mise en place du numéro d'appel national, promis par le président de la République lors de la Conférence nationale du handicap et qui devait être lancé en 2021. En effet, la crise sanitaire a démontré l'importance des enjeux de la mise en place de cet outil.

Le **0800 360 360** s'adresse aux personnes handicapées et aux aidants en grande difficulté et sans solution dans le cadre de la crise, qui ne savent pas à qui s'adresser, ou dont la situation nécessite des réponses coordonnées ou de proximité. Il est accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Lire la suite



Actualités du PRITH

... JOB'ULIS : continuité de l'accompagnement et bilan positif malgré la crise sanitaire

Le dispositif JOB'ULIS – passerelle d'insertion professionnelle pour les jeunes en situation de handicap - est resté mobilisé durant la crise sanitaire COVID-19.



Les 19 bénéficiaires de 2020 ont été acteurs de leur projet professionnel. Ils ont été sollicités en visio de mars à mai et depuis début juin en face à face avec plus de 50 entretiens et de nombreux échanges whatsapp, sms et mails. Ils ont été rassurés quant à leur avenir professionnel dans cette période particulièrement anxiogène. La période de confinement a fait émerger des pratiques professionnelles inventives et inclusives avec une attention particulière à l'accessibilité numérique. Le blog <http://ulis57insertionpro.eklablog.com/> a été visité + 2 000 fois pendant le confinement. Il compte à ce jour + 9 000 visiteurs.

Les référents de parcours ont été identifiés et la mise en relation avec les jeunes effective.

A ce stade du parcours :

- 2 jeunes sont accompagnés par le dispositif Emploi accompagné
- 1 jeune est accompagné par la mission locale pour un projet en vente
- 4 jeunes sont accompagnés par le dispositif Alternance Handicap
- 6 jeunes sont accompagnés par CAP Emploi 57 pour de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire :
 - 3 dans le domaine de la vente
 - 2 dans le domaine de l'entretien des locaux
 - 1 dans le domaine de la restauration collective

- 1 jeune est accompagné par CAP Emploi pour une réorientation en ESAT
- 2 jeunes sont accompagnés par le DAME SESSAD Pro de Montigny avec un projet de réorientation en ESAT
- 2 jeunes poursuivent leurs études en CAP ECM et en Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune
- 1 jeune recommencera en septembre le CAP suite à son échec.

Les bénéficiaires de 2019 ont été impactés par la crise :

- 4 jeunes sont restés en emploi sur les 10 concernés au 1er janvier 2020, 1 jeune a repris ses activités après le confinement en périscolaire, 1 jeune multiplie les CDD (remplacement de 15 jours en grande distribution) ;
- 3 jeunes bénéficient encore d'une PAS auprès de « Retravailler Lorraine » et CAP Emploi mobilise des PMSMP en vente habillement et employé libre-service ;
- 1 jeune est à la recherche d'un emploi dans l'aide à la personne. Sa faible mobilité géographique est un obstacle à l'embauche. Elle vient de réussir son code de la route.

En deux ans de fonctionnement, JOB'ULIS a su s'implanter sur les bassins de Metz et Thionville et tisser un maillage territorial efficace avec tous les acteurs de l'insertion professionnelle.

Dès septembre 2020, le dispositif s'étend aussi sur le département de la Meuse. Une convention est à l'écriture pour acter ce beau partenariat autour de JOB'ULIS.

••• La réforme de la formation : de nouveaux acteurs et dispositifs au service du maintien en emploi (Cahiers du PRITH n°1 - avril 2020)



La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie le paysage de la formation – instances, acteurs ... – ainsi que ses modalités de financements (circuits, dispositifs...).

Les Cahiers du PRITH font le point sur ces changements et sur ce qu'ils impliquent en particulier pour les salariés, en regard notamment des dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle et de maintien dans l'emploi.

Vous pouvez retrouver le cahier sur le site du PRITH à la rubrique [Ressources > Guides et plaquettes](#) ou en téléchargement à partir du lien suivant : <https://prith-grandest.fr/cahier-du-prith-n1-la-reforme-de-la-formation-de-nouveaux-acteurs-et-dispositifs-au-service-du-maintien-dans-lemploi/>

Le second numéro des Cahiers du PRITH Grand Est portera sur la formation des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi en région.

•• Enquête « trajectoires des personnes inscrites au chômage suite a un licenciement pour inaptitude »

Avec l'appui de la coordination du PRITH Grand Est, Pôle emploi, en partenariat avec la Direccte, l'Agefiph, a lancé une étude en ligne sur les trajectoires des personnes inscrites au chômage suite à un licenciement pour inaptitude. Cette enquête par questionnaire vise à :

- Mieux connaître les profils des licenciés pour inaptitude à partir des inscriptions au chômage.
- Mieux comprendre leur relation aux acteurs du maintien.
- Recueillir leur point de vue sur les difficultés rencontrées, et leur accompagnement.

L'enjeu d'une telle démarche est double :

- Mieux comprendre les motifs de signalements et prises en charge tardifs en vue d'améliorer les processus de détection/ signalements/ prises en charge et/ou d'information des salariés et employeurs sur le sujet.
- Mieux analyser les trajectoires dans la transition emploi/ chômage pour renforcer la sécurisation des parcours / les prises en charge précoces/adaptées pour un retour plus rapide à l'emploi.

L'enquête a été adressée à un total de 1 720 demandeurs d'emploi récemment entrés au chômage en raison d'un licenciement pour inaptitude. 684 personnes ont répondu aux questionnaires en ligne, soit un taux de réponse 39,7%. L'analyse des résultats est en cours et fera l'objet d'une prochaine communication.



Publications



••• Emploi des personnes handicapées et performance des entreprises

France stratégie
Mai 2020 - La note d'analyse n°90

Les résultats de l'étude apportent un message positif en faveur de la lutte contre les stéréotypes à l'encontre des personnes handicapées. Cela devrait encourager les entreprises à poursuivre les efforts d'inclusion de ces personnes dans l'activité économique. Au-delà des politiques de sensibilisation et d'incitation, les résultats exposés pourraient justifier d'encourager encore l'emploi direct, ce qui contribuerait à renforcer la tendance observée.

[Lire la publication](#)



••• Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap

Ansa - Juin 2020

La société française est résolument entrée dans l'ère des services numériques. L'accès des personnes handicapées aux outils numériques constitue un enjeu fort. A ce titre, cette publication propose une information synthétique pour chaque type de handicap visant à compenser les effets du handicap et mettre en lumière les opportunités du numérique.

Ce document s'adresse prioritairement aux personnes souhaitant s'informer sur les possibilités offertes par le numérique pour les personnes en situation de handicap :

- Professionnels en charge d'accompagner les personnes
- Professionnels des MDPH
- Associations de personnes et de familles
- Acteurs en lien avec les employeurs privés et publics
- Acteurs de la médiation numérique accompagnant des personnes dans l'usage du numérique
- Décideurs publics
- Personnes concernées et leur famille

[Lire la publication](#)



••• Rapport 2019 de l'observatoire du Défenseur des droits Juin 2020

Handicap et état de santé : premiers critères de discrimination pour lesquels le Défenseur des droits est saisi (p36)

Quelques extraits tirés du rapport :

« Parmi les réclamations reçues en 2019 par le Défenseur des droits concernant une discrimination, le handicap constitue le premier critère évoqué avec plus de 22 % des réclamations. Le critère d'état de santé représente 10 % des réclamations. »

« En revanche, le critère « perte d'autonomie » reste encore peu mobilisé par les victimes de discrimination. »

« Les discriminations liées au handicap dont l'institution a été saisie se produisent dans un tiers des cas dans le domaine de l'emploi, dans 20 % des cas dans le domaine de l'Éducation nationale ou de l'enseignement et dans 11 % des cas dans l'accès aux biens et services privés. »

[Lire la publication](#)

Télécharger les publications :

<https://prith-grandest.fr/ressources/donnees-chiffrees/etudes-et-rapports/>



Zoom sur...

●● Lancement de la plateforme « Mon Parcours Handicap »

Le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées, a mis en service le 6 mai la plateforme « Mon Parcours Handicap ». C'est une plateforme numérique développée par la Caisse des Dépôts (CDC) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour le compte de l'État. 100% accessible, elle a été conçue pour et avec les personnes en situation de handicap et s'étoffera progressivement de nouveaux services, selon une logique d'amélioration continue.

Pour accéder à la plateforme :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

— —
MON PARCOURS
HANDICAP
.gouv.fr
— —

●● Webinaire « Formation et handicap. Pour aller au-delà de l'indicateur 26 de la certification Qualiopi »



A compter du 01 janvier 2022, les organismes de formation, CFA, prestataires de bilans de compétences et les prestataires VAE devront être certifiés Qualiopi pour pouvoir bénéficier des fonds publics et paritaires

Ce nouveau référentiel qualité a officialisé et dédié des mesures spécifiques aux personnes en situation de handicap notamment l'indicateur 26 qui porte sur l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des personnes en situation de handicap. Pour aller au-delà de cet indicateur 26, Conseils Formations Services -CFS+ a développé un webinaire, avec la participation de Défi métiers, le Carif-Oref francilien. Ce webinaire a été diffusé le 16 avril 2020 mais demeure en accès libre jusqu'en février 2021.

Pour y participer gratuitement, seule la création d'un espace privé est nécessaire sur la plateforme webikeo. Retrouvez le webinaire à partir du lien suivant :

<https://webikeo.fr/webinar/formation-et-handicap-pour-aller-au-dela-de-l-indicateur-26-de-la-certification-qualiopi>

•• Période de préparation au reclassement : accompagner l'agent au cours de la PPR

Le Handi-Pacte Grand Est a réuni des employeurs publics dans le cadre d'un groupe de travail dédié à la mise en œuvre de la PPR (période de préparation au reclassement). Ils ont choisi de concevoir un guide pour aider les professionnels à élaborer une démarche d'accompagnement lors de la période de préparation professionnelle.



Il s'adresse aux employeurs publics issus de la Fonction Publique d'Etat et Territoriale (directions, aux services des ressources humaines, aux correspondants handicap) impliqués dans le cadre du maintien dans l'emploi. Il recense des « bonnes pratiques » identifiées par les membres du groupe de travail. Celles-ci décrivent un processus, une méthode, des outils et dispositifs mobilisables.

A télécharger :

<https://www.handipacte-bfc.fr/index.php/publications/publications-des-handi-pactes/guides-brochures-fiches-depliants/463-guide-ppr-accompagner-l-agent-au-cours-de-la-ppr>



L'actualité en chiffres





•• Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi en région Grand Est (2019)

Fin décembre 2019, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés (DEBOE) s'élève à près de 38 988, en baisse de 4,7% en un an. Le nombre de demandeurs d'emploi handicapé a diminué plus vite que pour le tout public (-3,1%) Les DEBOE représentent 8,8% de l'ensemble des demandeurs d'emploi, pourcentage atteignant 14,3% en Haute Marne.

ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA RÉGION (cat. A,B,C)



CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI (DE) DANS LA RÉGION

BOE		Tout public
47%	 FEMMES	50%
52%	50 ANS ET + 	27%
29%	 BAC ET +	47%
22%	NIVEAU < CAP	15%
43%	FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION (MANOEUVRE, OS, EMPLOYÉ NON QUALIFIÉ)	33%
59%	DE DEPUIS AU MOINS UN AN	48%
26%	DE DEPUIS AU MOINS TROIS ANS	18%
888 jours	ANCIENNETÉ MOYENNE D'INSCRIPTION AU CHÔMAGE 	650 jours

Pour en savoir plus :

Tableau de bord, le marché du travail des personnes handicapées, bilan 2019, n°2020-1/mars 2020, Agefiph / Données Pôle Emploi – fin décembre

<https://prith-grandest.fr/ressources/donnees-chiffrees/tableaux-de-bord-regionaux/>



Agenda

A noter : certaines dates (séminaires/forum/événements ...) sont visibles sur le site du PRITH dans la rubrique [Agenda](#)

••• 24 septembre 2020 : Webdocumentaire sur la thématique des maladies chroniques évolutives et l'emploi

Ce webdocumentaire est organisé par la MJC lorraine avec ses partenaires et aura lieu le jeudi 24 septembre 2020 de 10h à 12h.

Pour y participer, contactez : Virginie Pierrat d'Acosens par mail : v.pierrat@acosens.com.



••• 19-20 octobre 2020 : Université du réseau des référents handicap



Suite à l'épidémie de Covid-19, l'événement a été reporté en octobre 2020.

••• Du 27 au 30 octobre 2020 : Nouvelle édition du salon Hello Handicap

Hello
handicap

Créé par Handicap.fr en 2011, Hello handicap est le plus grand événement national 100% digital dédié au recrutement des travailleurs handicapés.

En partenariat avec l'Agefiph, l'Apec, Pôle Emploi, Cap emploi et Duoday, 3 fois par an, des recruteurs passent des entretiens, sans se déplacer, par téléphone ou par chat avec des candidats en situation de handicap présélectionnés de France entière. La prochaine édition aura lieu du 27 au 30 octobre 2020.



<https://prith-grandest.fr/>

prith-grandest@practhis.asso.fr

[Se désinscrire](#)